



# PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement tenue le mardi 16 octobre 2018 à 18 h 30,  
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

---

## Présences :

### Parents :

- Mélanie Deschênes
- Nancy Falardeau
- Anaïs Fortin-Tremblay
- Bianca Lavoie
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Steve Therrien
- Caroline Tremblay

### Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

### Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

### Représentants des élèves :

- Sarah Gauthier, vice-présidente 4e sec.
- Julien Rondeau, président

### Assistant à la rencontre :

- Jean-François Giroux, directeur

### Enseignants :

- Claudine Brassard
- Lise Lapointe
- Marie-Josée Lapointe      Arrivée : 18 h 40
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Esther Villeneuve

---

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Jean-François Giroux à 18 h 35.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 18-19-015

**CONSIDÉRANT** que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Claudine Brassard, et résolu :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants :  
Ajout du point 5.4 : Sortie du 24 octobre 2018 pour les élèves en arts ;  
Ajout du point 15.1 : Frais pour les activités parascolaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. Période de questions du public

Aucun public.

### 4. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018

CÉ 18-19-016

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Steve Therrien.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anaïs Fortin-Tremblay et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 25 septembre 2018 soit adopté comme présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 5. Suivi au procès-verbal du 25 septembre 2018

#### 5.1. 5 km du Plateau (point 7.2.3)

Pour cette année, la direction propose que la tenue de cette activité se tienne au printemps. Lors de la rencontre collective du 16 octobre, il a été convenu qu'un sondage serait envoyé aux membres du personnel pour connaître leur préférence parmi 3 choix de dates : les 30 et 31 mai et le 7 juin 2019.

La direction informe les membres que la date de cette activité pour l'an prochain sera déterminée au courant du mois de mars.

Il est soulevé que les membres de l'O.P.P. ou des parents bénévoles soient invités à s'impliquer dans la surveillance ou apportent leur aide lors de cette journée. Cela permettrait à davantage de membres du personnel de participer à la course.

#### 5.2. Calendrier des événements (point 13)

Un courriel a été acheminé à tout le personnel indiquant qu'un calendrier des activités est disponible et qu'ils peuvent demander un accès s'ils souhaitent le consulter.

#### 5.3. Substitut à la présidence (point 4.2)

Madame Pelletier confirme qu'elle accepte d'être substitut à la présidence.



#### 5.4. Sortie du 24 octobre à Baie-Saint-Paul pour les élèves en arts plastiques (point 13.10)

Monsieur Therrien fait la lecture de la réponse envoyée par madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières et matérielles, au sujet de cette sortie. Entre autres, elle expose les « considérants » appuyant leur décision d'avoir accepté de financer cette demande avant le 2 novembre.

### 6. Représentants des élèves

CÉ 18-19-017

6.1. Les représentants des élèves déposent leur projet de journée d'Halloween. Voici leurs demandes :

- Que le port de déguisements soit autorisé pour la journée entière ;
- Que les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire puissent visiter la maison hantée en matinée et selon un horaire prédéterminé;
- Que les activités se déroulent le 31 octobre 2018 de 14 h à 16 h ;
- D'accorder que les organisateurs et les élèves impliqués dans le Projet Kenya soient payés pour l'organisation de la Maison hantée en tant que moyen de financement.

Il est soulevé que le programme n'est pas assez varié pour permettre aux élèves de se tenir occupés pendant cette période. Plusieurs idées émergent lors de la discussion. Il est soulevé qu'il serait pertinent de solliciter les membres du personnel dans l'organisation d'activités. L'on mandate les représentants des élèves dans le choix du film à l'auditorium. La durée de ce film déterminera l'heure du début des activités.

Monsieur Steve Therrien demande le vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** de tenir la journée d'activités d'Halloween comme présentée par les représentants des élèves ;

**DE MANDATER** monsieur le Directeur de fixer l'heure du début des activités en fonction de la durée du film présenté à l'auditorium.

#### 6.2. Réseau WiFi

Il est soulevé que le WiFi est difficile d'accès et que le fonctionnement pour se connecter est compliqué. La direction précise que cette procédure de connexion doit être mise en place afin de rendre le réseau sécuritaire. Des vérifications auprès des ressources informatiques seront effectuées afin de faciliter l'accès, si possible. Il est proposé que la procédure soit affichée et que l'opérateur en informatique de l'école soit présent 3 midis dans la zone pour donner du soutien technique aux élèves.

## 7. Projet éducatif

### 7.1. Valeurs du projet éducatif

La direction expose les principales valeurs qui ont été choisies par le personnel de l'école dans l'élaboration du projet éducatif. Après discussion, il est suggéré que seules trois valeurs précises soient retenues et que le travail qui s'ensuivra intègre les autres valeurs identifiées par l'équipe-école.

Les trois valeurs, en ordre d'importance, sont les suivantes :

- 1- Respect ;
- 2- Sens de l'effort ;
- 3- Autonomie.

### 7.2. Étude COMPASS

La direction présente sommairement les données résultant de l'étude COMPASS. Cette dernière sera acheminée par courriel aux membres, mais la direction demande de ne pas en faire la diffusion. Les membres sont invités à poser des questions ou à demander des précisions à ce sujet lors de la prochaine séance du conseil.

### 7.3. Rêver notre école

La direction fera parvenir par courriel à tous les membres un tableau à remplir. Trois volets sont abordés : le développement des apprentissages, le développement social et le développement de la motivation scolaire. Cet exercice a déjà été effectué avec l'équipe-école.

### 7.4. Comité de pilotage

Les membres parents qui feront partie du comité de pilotage du projet éducatif sont mesdames Nancy Falardeau et Mélanie Deschênes ainsi que monsieur Steve Therrien. Madame Chantal Pelletier se propose comme substitut. La direction interpelle également les représentants des élèves qui pourront se joindre à certaines rencontres pour apporter leur point de vue.

## 8. Calendrier des séances ordinaires (amendement)

CÉ 18-19-018

La séance du mardi 15 janvier 2019 doit être déplacée en raison d'un conflit d'horaire dans l'agenda de Monsieur Giroux.

**CONSIDÉRANT QUE**, en prévision de l'emploi du temps de monsieur le Directeur, ce dernier ne pourra être présent lors de la séance du mardi 15 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Pelletier que le calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement soit modifié de la façon suivante : que la séance prévue le 15 janvier 2019 soit déplacée le mardi 22 janvier 2019.

**DE MANDATER** monsieur le directeur d'acheminer le calendrier amendé au secrétariat général de la Commission scolaire de Charlevoix afin qu'une copie soit envoyée aux commissaires du secteur;

Que le calendrier amendé soit diffusé sur notre site internet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 9. Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement (adoption)

CÉ 18-19-019

Le conseil d'établissement dispose d'un budget permettant d'assumer les frais de gardiennage, les frais de déplacement des membres parents, les diverses fournitures et un souper de fin d'année.

Les fonds en surplus à la fin de l'année seront redistribués selon les modalités souhaitées par le conseil.

**CONSIDÉRANT** l'article 66 de la LIP qui stipule que le conseil d'établissement doit adopter un budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire.

**CONSIDÉRANT** que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Esther Villeneuve que le budget du conseil d'établissement soit utilisé en premier lieu pour assumer les frais de déplacement et de gardiennage des membres parents, pour assumer les frais du souper de fin d'année et finalement à apporter une aide financière à des activités spécifiques selon les modalités déterminées lors d'une prochaine séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 10. Politique en matière de consommation de drogue et d'alcool (adoption)

CÉ 18-19-020

Ce document a été envoyé par courriel à tous les membres. Monsieur Jean-François en fait une présentation.

À la page 3, au point 2, il est proposé de retirer l'extrait débutant par « En ce sens » jusqu'à la phrase se terminant par « dans notre établissement ».

Cette nouvelle politique sera acheminée par courriel à tous les parents dès le 17 octobre 2018, journée de la légalisation du cannabis.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lise Lapointe et **APPUYÉ** par madame Chantal Pelletier d'adopter la nouvelle politique en matière de consommation de drogues et d'alcool.

Monsieur Éric Maltais demande le vote.



Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER** la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool comprenant la correction précédemment mentionnée.

### 11. Tabagisme et vapotage

CÉ 18-19-021

Monsieur Jean-François Giroux propose que les parents des élèves de moins de 15 ans soient systématiquement avisés si leur enfant a été vu à vapoter ou à fumer. Un débat s'ensuit. Il est proposé de donner des autorisations sous forme de matériel visible aux élèves, comme des cartons signés par les parents, autorisant ainsi l'accès à cette zone. Ce système plus encadrant permettrait à la surveillante d'élèves de mieux exécuter son mandat.

Le vote est demandé par madame Isabelle Tremblay sur la proposition que des avis soient émis systématiquement aux parents des élèves de moins de 15 ans qui ont été aperçus à vapoter ou à fumer.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

CÉ 18-19-022

Monsieur le Directeur expose les différents problèmes observés dans la zone fumeurs située sur le terrain du Complexe sportif. L'on nomme les relations étroites entre la clientèle adulte provenant de la FGA et de la FP et nos élèves, le trafic de matériel et de produits de vapotage et le non-respect de la zone en question. Monsieur le Directeur mentionne qu'une ligne sera peinte au sol pour délimiter cette zone.

Il est proposé que les heures d'accès à cette zone soient établies de façon à rendre impossible la présence des adultes en même temps que nos jeunes.

Madame Rébecca Savard demande le vote sur cette proposition.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**



## 12. Voyage à New York (approbation)

CÉ 18-19-022

Les organisateurs du voyage déposent de nouvelles dates pour leur projet, soit du 22 mai en soirée au 26 mai 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** les enseignants de 5<sup>e</sup> secondaire ont été préalablement consultés sur le choix de la nouvelle date pour le voyage à New York ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement de dates entraîne une diminution du prix de 10 \$ par élève ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dates proposées n'entrent pas en conflit avec d'autres activités ou événements ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Pelletier de procéder au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 13 Sujets d'information

### 13.1 Présidence

Monsieur Steve Therrien informe les membres qu'il s'impliquera dans le conseil étudiant en collaboration avec le technicien en loisir. Il souhaite améliorer la communication entre ces deux instances et ainsi rendre plus accessible le conseil d'établissement pour les élèves.

## 14 Levée de la séance à 21 h 10

CÉ 18-19-023

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Lapointe d'ajourner la présente séance et que les points d'information non-traités soient reportés lors de la séance régulière du 20 novembre 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Steve Therrien  
Président

---

Jean-François Giroux  
Directeur

